



La culture numérique 2

E. Vilbois – 23 septembre 2025 (M1 2D)



Les outils d'accès à l'information et au partage des connaissances

Google et les moteurs de recherches (Chrome, Mozilla/Firefox, Safari, DuckDuckGo).





Les outils d'accès à l'information et au partage des connaissances



WIKIPEDIA
L'encyclopédie libre

Wikipédia est un projet d'encyclopédie collective établie sur Internet, universelle, multilingue et fonctionnant sur le principe du wiki : **encyclopédisme**, **neutralité** de point de vue, **liberté** du contenu, **savoir-vivre communautaire** et **souplesse** des règles.



Les outils d'accès à l'information et au partage des connaissances

Universalis, fort d'une réputation internationale, reste une valeur sûre dans le monde de l'encyclopédie en ligne. Avec plus de 30 000 articles signés, plus de 20 000 photos, dessins, tableaux, schémas, etc., et 7 000 auteurs professionnels au service de son contenu, Universalis donne accès à un véritable trésor de connaissances.





Les outils d'accès à l'information et au partage des connaissances

De facture universitaire, les différents textes abordent une multitude de sujets avec rigueur et soucis de la précision. Rédigés par des spécialistes, ces articles font déjà l'objet de publication ou d'approbation par les milieux académiques. Universalis en ligne constitue à l'heure actuelle la plus importante base encyclopédique francophone certifiée de l'Internet.



Les outils d'accès à l'information et au partage des connaissances

Agréée par le ministère de l'Éducation nationale pour son intérêt pédagogique, Universalis présente toutefois un bémol : sa cotisation annuelle pour accéder à tout son contenu.





Loi sur la vie privée

La protection de la vie privée a été affirmée en 1948 par la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies (art. 12) et, en France, l'article 9 du Code civil protège ce droit depuis la loi du 17 juillet 1970.



Loi sur la vie privée

Cette protection contre toute intervention arbitraire revêt plusieurs aspects :

- **la protection du domicile** : par exemple, la police ne peut y pénétrer que dans certains cas fixés par la loi ;
- **le secret professionnel et médical** : un médecin ne peut révéler les éléments du dossier médical d'une personne sans son consentement ;



Loi sur la vie privée

la protection de l'image : il est interdit de reproduire l'image d'une personne sans son autorisation.

Cette règle concerne tout le monde et pas seulement les "personnes publiques".

Il existe néanmoins des limites tenant au cadre dans lequel une image a été réalisée.

La protection n'est pas la même pour une photographie prise lors d'une réunion publique (ex : réunion politique) :



Loi sur la vie privée

Enfin, pour lutter contre les dangers que le développement de l'informatique peut faire peser sur les libertés et le respect de la vie privée, a été créée par la loi du 6 janvier 1978 la **Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL)**.



Code penal

CODE PENAL (Partie Législative) – CHAPITRE VI - Des atteintes à la personnalité - Section 1 : De l'atteinte à la vie privée

- Article 226-1
 - **Est puni d'un an d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende le fait, au moyen d'un procédé quelconque, volontairement de porter atteinte à l'intimité de la vie privée d'autrui :**



Code pénal

1° En captant, enregistrant ou transmettant, sans le consentement de leur auteur, des paroles prononcées à titre privé ou confidentiel ;



Code pénal

2° En fixant, enregistrant ou transmettant, sans le consentement de celle-ci, l'image d'une personne se trouvant dans un lieu privé.

Lorsque les actes mentionnés au présent article ont été accomplis au vu et au su des intéressés sans qu'ils s'y soient opposés, alors qu'ils étaient en mesure de le faire, le consentement de ceux-ci est présumé.



Les droits d'auteur

Le droit d'auteur français est le droit des créateurs.

Le principe de la protection du droit d'auteur est posé par l'article L. 111-1 du code de la propriété intellectuelle (CPI) qui dispose que « *l'auteur d'une œuvre de l'esprit jouit sur cette œuvre, du seul fait de sa création, d'un droit de propriété incorporelle exclusif et opposable à tous.*

Ce droit comporte des attributs d'ordre intellectuel et moral ainsi que des attributs d'ordre patrimonial ».



Les droits d'auteur

- L'ensemble de ces droits figure dans la première partie du code de la propriété intellectuelle qui codifie notamment les lois du 11 mars 1957, du 3 juillet 1985, du 1er août 2006, du 12 juin 2009 et du 28 octobre 2009.



Les droits d'auteur

- Dans sa décision n° 2006-540 DC du 27 juillet 2006, le Conseil constitutionnel a considéré que les droits de propriété intellectuelle, et notamment le droit d'auteur et les droits voisins, relèvent du droit propriété qui figure au nombre des droits de l'homme consacrés par l'article 2 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789.



Les droits d'auteur

- **Le droit d'auteur confère à son titulaire une propriété privative lui permettant de déterminer les conditions d'exploitation de son œuvre.**



Les droits d'auteur

Les droits accordés aux auteurs se décomposent en deux séries de prérogatives aux régimes juridiques distincts :

- Les droits patrimoniaux (CPI, art. L. 122-1 s.) qui permettent à l'auteur d'autoriser les différents modes d'utilisation de son œuvre et de percevoir en contrepartie une rémunération.
- Les droits moraux (CPI, art. L. 121-1 s.) dont la finalité est de protéger la personnalité de l'auteur exprimée au travers son œuvre.



Les droits d'auteur

- Contrairement au droit moral qui est perpétuel, les droits d'exploitations conférés aux auteurs sont limités dans le temps.



Les droits d'auteur

Selon l'article L. 123-1 du CPI, « *L'auteur jouit, sa vie durant, du droit exclusif d'exploiter son œuvre sous quelque forme que ce soit et d'en tirer un profit pécuniaire.*

Au décès de l'auteur, ce droit persiste au bénéfice de ses ayants droit pendant l'année civile en cours et les soixante-dix années qui suivent ».

À l'expiration de ce délai l'œuvre tombe dans le domaine public, si bien que son utilisation est libre sous réserve de respecter les droits moraux de l'auteur.



Code pénal

- La violation des droits d'auteurs est constitutive du délit de contrefaçon puni d'une peine de 300 000 euros d'amende et de 3 ans d'emprisonnement (CPI, art. L. 335-2 s.)



Le cyberharcèlement

- Le harcèlement est le fait de tenir des propos répétés ayant pour but ou effet une dégradation des conditions de vie de la victime. Cela se traduit par une altération de la santé physique ou mentale de la personne harcelée.
- C'est la fréquence des propos et leur teneur insultante, obscène ou menaçante qui constitue le harcèlement.



Le cyberharcèlement

- Les propos en cause peuvent être des commentaires d'internautes, des vidéos, des montages d'images, des messages sur des forums...
- Le harcèlement en ligne est puni que les échanges soient publics (sur un forum par exemple) ou privés (entre "amis" sur un réseau social).
- La loi punit également les menaces de mort ou de viol, ainsi que les incitations au suicide.



Le cyberharcèlement

- Un seul propos insultant est un délit d'injure, des propos insultants répétés plusieurs fois peuvent être considérés comme du harcèlement, plus sévèrement puni.
- Le harcèlement en ligne est un harcèlement s'effectuant via internet (sur un réseau social, un forum, un jeu vidéo multijoueurs...).



Code pénal

- L'auteur d'un harcèlement en ligne risque :
2 ans de prison,
et **30 000 €** d'amende.
- La peine maximale est portée à 3 ans de prison et **45 000 €** d'amende si
 - les faits ont causé une incapacité totale de travail de plus de huit jours (anxiété, stress...),
 - ou si la victime a moins de 15 ans.



Code pénal

Autres délits concernés

- La menace de viol avec des motifs homophobes ou racistes est punie jusqu'à :
2 ans de prison,
et **30 000 €** d'amende.



Code pénal

- La peine maximale en cas de menaces de mort est de :
3 ans de prison,
et **45 000 €** d'amende.



Code pénal

- La provocation au suicide, suivie d'un suicide ou d'une tentative de la victime, est punie jusqu'à :
3 ans de prison et **45 000 €** d'amende,
et 5 ans de prison et **75 000 €** d'amende si la victime a moins de 15 ans.



Code pénal

Si l'auteur est mineur

- Dans tous les cas, si l'auteur est un mineur de plus de 13 ans, la peine maximale est divisée par deux et l'amende ne peut dépasser **7 500 €**.
- Pour un harcèlement en ligne, la peine maximale sera donc de :
 - 1 an de prison,
 - et **7 500 €**.



Code pénal

- Les sanctions et mesures applicables aux mineurs de moins de 13 ans relèvent de dispositions spécifiques.
- En outre, ce sont les parents des auteurs mineurs, quelque soit leur âge, qui seront responsables civilement et devront indemniser les parents de la victime



Création de site web ou de blog éducatif

